

# Réunion du Conseil d'Administration du 10 Février 2025

----

Présents : F. DUPUIS, V. PAGNAULT, C. DUMAS, C. BONNE, H. PUSSAULT,  
D. BAISNEE, C. GAILLARD, C. MOREAU, JL.PREVOST, L. MOURGUES

## Ordre du jour :

- Bilan galette des Rois
- Point financier
- Site internet
- Etablissement du calendrier des manifestations 2025
- Dossier de demande de subvention à la Mairie
- Questions diverses

### 1/ **Bilan galette des Rois**

Cette manifestation a été très positive au vu des 56 participants (58 Inscrits).

Plusieurs retours cependant sur la qualité des frangipanes qui n'était pas exceptionnelle au niveau gustatif.

Pour l'année prochaine, nous ne proposerons que des Brioches.

Cette année le montant, par personne, s'est élevé à 5,00 €, sachant que nous avons en stock quelques boissons

La disposition des tables sera peut être à revoir afin de rendre le plus convivial possible ce rassemblement.

### 2/ **Point financier** (cf état joint)

La Trésorière fait un point général des comptes de l'association.

Dans l'hypothèse où la Mairie ne nous attribuerait pas de subvention, il faudra faire des économies sur certains postes à savoir :

- la confection du ravitaillement pour la randonnée publique d'Octobre 2025
- assurance : lancer un appel d'offres afin de réduire si possible le montant à l'année qui est de 420 euros à ce jour
- en ce qui concerne le logiciel de comptabilité, doit-on le conserver, est-il indispensable ? A réfléchir et à débattre en Septembre prochain

### 3/ **Site internet**

Christian Bonne, précise que dans l'immédiat, il faut renouveler l'adhésion.

Les membres du CA s'interrogent sur le maintien ou pas de ce site (prix à l'année 120 euros)

Est-il convivial, attractif, combien d'adhérents le consultent ?

La présidente propose de faire un sondage auprès des adhérents quant à l'utilisation de ce site ; suggestion validée par les membres du CA.

Christian Bonne va se renseigner auprès d'autres fournisseurs de site.

Un point sera fait, après le retour du sondage, pour suite à donner.

Autre question posée, doit-on laisser accessibles, à toute personne de l'Association et extérieure, tous les documents, pour exemple les comptes-rendus du Conseil d'Administration. Ces derniers pourraient être consultés par le biais d'un code ou autre... Ce point sera à réfléchir et à débattre à nouveau.

### 4/ **Etablissement du calendrier des manifestations 2025**

cf calendrier joint au compte rendu

### 5/ **Dossier de demande de subvention à la Mairie**

Le dossier a été déposé le 30 Janvier dernier à la Mairie.

L'association a demandé une subvention totale de 500 €

- 200 € de subvention de fonctionnement

- 300 € de subvention relative aux projets (randonnée Publique +randonnée musicale)

### 6/ **Présentation du projet de Séjour de 3 jours dans le MEDOC**

Valérie PAGNAULT présente le projet (confère PJ) ⇒ il est validé par le CA.

L'invitation de ce séjour va être adressé aux adhérents et une réponse est à faire avant le 28 Février 2025.

### 7/ **Questions diverses**

a) participation financière lors des déplacements

Un rappel sera fait aux adhérents et information aux nouveaux en ce qui concerne le covoiturage pour les randonnées extérieures (cf extrait ci-dessous).

.../...

## **2) Organisation des sorties :**

Les adhérents peuvent consulter le programme trimestriel pour la randonnée sur le site Internet de l'association ([www.lespassepartoutdeliquage.fr](http://www.lespassepartoutdeliquage.fr)). Les adhérents n'ayant pas ce moyen de communication recevront les documents en version papier par l'intermédiaire d'un membre du CA. Les horaires de toutes les activités régulières seront indiqués sur le site internet de l'association.

Les départs ont lieu sur le parking de la place de l'Europe pour l'activité de la randonnée.

Les départs ont lieu sur le parking situé devant les toilettes proches de la salle de Givray pour l'activité de la marche nordique.

Les départs ont lieu sur le parking de la place de l'Europe pour l'activité de la marche Audax.

Les horaires doivent être respectés pour ne pas pénaliser les personnes ponctuelles.

En cas d'alerte orange ou rouge de Météo France, la séance sera annulée sans préavis.

**Sécurité :** Pour toutes les activités (randonnées, marches nordiques et marches Audax), deux participants dont le responsable de la sortie doivent être porteurs d'un gilet fluorescent sur les parties empruntant le réseau routier et se positionner à l'avant et à l'arrière du groupe. Conformément au code de la route, la circulation d'un groupe doit se faire sur le côté droit de la chaussée. (Code de la route section 6 - art R412-42)

Pour les sorties, le covoiturage à tour de rôle est recommandé. La participation aux frais sera de 2 € par personne pour une distance aller/retour de moins de 20 km, de 3 € pour une distance aller/ retour comprise entre 21 et 50 km et de 5 € pour une distance aller/ retour comprise entre 51 et 100 km. Au-delà, les frais de carburant et autoroutiers seront totalement pris en charge par tous les participants excepté le ou les conducteurs qui en sont exemptés.

Prévoir des chaussures de rechange pour le retour.

Afin de pouvoir juger de nos activités et de l'ambiance de notre association, avant d'adhérer, toute personne qui en fait la demande peut participer uniquement à une sortie de l'activité de son choix.

**Attention :** Ces randonneurs à l'essai ou participants inopinés se doivent avoir un équipement minimum. Ils ne sont pas assurés à titre personnel par le contrat responsabilité civile de l'association.

### b) changement d'horaire marche nordique

Christian Bonne propose que l'horaire du samedi pour la marche nordique soit avancé à 9h30 au lieu de 10 heures. Il va demander aux marcheurs nordiques s'ils sont d'accord. Validé par les membres du CA.

### c) trousse de secours

Un comptage des trousse existantes doit être fait afin que chaque section en soit dotée. Le CA valide cette proposition. Hubert précise que ces trousse sont un peu encombrantes, revoir le conditionnement si cela est possible.

### d) Formation « premier secours »

Valérie Pagnault propose que chaque meneur, pour tous les créneaux de randonnées soit formé au « premier secours ». (Hubert, J. Luc, Valérie, Michel, ainsi que les binômes). Cette requête est validée par les membres du CA.

### e) Liste des adhérents

Seuls les membres du CA doivent avoir accès à cette liste ; information validée par le CA.

Fin de la séance du Conseil d'Administration.

